

RAPPORT

Comité de lutte contre le criquet pèlerin de la FAO

Quarante-et-unième session

10-13 décembre 2019
Addis Ababa, Ethiopia



**Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations**

Rapport de
la 41^{ème} session du
**Comité de lutte contre le criquet pèlerin de la
FAO**

Addis Ababa, 10-13 décembre 2019



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS	4
LISTE DES RECOMMANDATIONS	5
INTRODUCTION	7
MEMBRES DU BUREAU DE LA SESSION	8
EXPOSÉS, DÉBATS ET RECOMMANDATIONS	8
Session 1: Comité de lutte contre le Criquet pèlerin	8
Aperçu et rapport des activités du Comité de lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC)	
Session 2: Évolution de la situation relative au Criquet pèlerin	9
Revue des résurgences du Criquet pèlerin, de juin 2012 à décembre 2019	
Prévisions acridiennes jusqu'au printemps 2020	
Observations et ajouts des pays touchés par le Criquet pèlerin	
Session 3: Commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin	13
Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région centrale (CRC)	
Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest (SWAC)	
Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO)	
Session 4: Aspects techniques de la gestion du Criquet pèlerin	15
25 ^e anniversaire d'EMPRES: évaluation dans la Région occidentale (Phase II, 2014–2017), succès dans les Régions centrales et occidentales – Qu'a-t-on appris ?	
Verdissement de la lutte contre le Criquet pèlerin – Comment les biopesticides peuvent-ils contribuer ?	
Amélioration de la lutte préventive – Quel est le rôle de l'innovation ?	
La prochaine situation d'urgence relative au Criquet pèlerin – Sommes-nous prêts ?	
Session 5: Relance du DLCC	17
Mise en œuvre des recommandations de la 40 ^e session	
Fonds fiduciaire international 9161: contributions et dépenses 2012–2019	
Programme de travail 2020–2021	
SEANCE DE CLÔTURE DE LA REUNION	19
Adoption du projet de rapport	
Organisation de la prochaine session	

ANNEXES

- Annexe I. Liste des participants
- Annexe II. Ordre du jour adopté
- Annexe III. Vue d'ensemble de la situation relative au Criquet pèlerin de juin 2012 à décembre 2019 et prévisions jusqu'au printemps 2020
- Annexe IV. Fonds fiduciaire No 9161 (DLCC): contribution et arriérés (novembre 2019)
- Annexe V. Fonds fiduciaire No 9161 (DLCC): plan de travail et de budget 2020-2021

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AGPMM	Equipe des acridiens et des ravageurs transfrontières des plantes / <i>Locusts and Transboundary Plant Pests Team</i> (FAO)
CLCPRO	Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (FAO)
CRC	Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale / <i>Commission for Controlling the Desert Locust in the Central Region</i> (FAO)
DLCC	Comité de lutte contre le criquet pèlerin / <i>Desert Locust Control Committee</i> (FAO)
DLCO-EA	Organisation de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Est
DLIS	Service d'information sur le criquet pèlerin / <i>Desert Locust Information Service</i> (FAO)
EMPRES	Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes / <i>Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases</i> (FAO)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture / <i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i>
GIS	Système d'information géographique
PRG	Groupe d'arbitrage sur les pesticides (FAO)
RAMSES	Système de reconnaissance et de surveillance de l'environnement de <i>Schistocerca</i>
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international / <i>United States Agency for International Development</i>
USD	Dollars américains

LISTE DES RECOMMANDATIONS

1. Un groupe de travail devra être créé, comprenant des représentants des pays membres de chacune des trois commissions régionales, d'autres membres du DLCC qui n'appartiennent pas aux commissions régionales, et des représentants du Secrétariat du DLCC, des secrétariats des commissions régionales et du bureau juridique de la FAO afin de revoir le mandat du DLCC. Le groupe de travail formulera une proposition qui sera soumise aux pays membres du DLCC. Le Secrétariat du DLCC résumera les commentaires et suggestions des pays et transmettra la proposition pour examen par le bureau juridique en vue de soumettre la proposition d'un mandat actualisé à la prochaine session du DLCC.
2. Les commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin devraient maintenir et renforcer la formation sur la gestion des populations de Criquet pèlerin.
3. Il est **demandé** aux pays d'envisager des prospections transfrontalières et d'entretenir une meilleure coopération concernant les prospections et le partage d'informations.
4. Compte tenu du manque d'agents de prospection dans un grand nombre de pays, le DLCC **encourage** et soutient les efforts continus concernant l'exploitation de technologies innovantes, tels les drones, pour les opérations de prospection et de lutte.
5. Une version d'eLocust3 pour les téléphones mobiles, disponibles dans les langues locales, devrait être développée et déployée dès que possible.
6. Le DLCC **reconnait** l'importance des méthodes de lutte alternatives et **encourage** les pays membres à employer de telles méthodes.
7. Les pays touchés devraient augmenter la fréquence des prospections méticuleuses et prendre des mesures immédiates pour effectuer des opérations de lutte financées par des ressources nationales, sans attendre d'aide extérieure venant compléter les moyens nationaux.
8. Le DLCC appelle à une meilleure coopération et un partenariat entre la FAO, l'OLCP-EA, les donateurs et d'autres organisations compétentes afin de combattre efficacement les résurgences en cours dans la zone de la Corne de l'Afrique.
9. Les pays de la Région Centrale sont **vivement encouragés** à créer et soutenir financièrement et administrativement des unités nationales de lutte antiacridienne autonomes ou semi-autonomes.
10. Les pays de la CRC sont invités à renforcer le Fonds régional d'urgence et d'y verser des contributions.
11. Les pays sont **vivement encouragés** à impliquer, si besoin, les communautés locales et les autorités gouvernementales dans l'effort de prospection acridienne et de partager les informations recueillies.
12. Les pays susceptibles d'être touchés par des infestations acridiennes en provenance de zones où la situation est inconnue, devraient maintenir un haut niveau de vigilance et de préparation afin de pouvoir intervenir au plus tôt et d'effectuer des traitements en temps voulu.
13. Les commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin et leurs pays membres devraient utiliser les biopesticides autant que faire se peut, quand cela est possible, et il est demandé à la FAO de faciliter la procédure d'approvisionnement en biopesticides.
14. Chaque commission régionale de lutte contre le Criquet pèlerin et leurs pays membres devraient

- continuer à offrir une formation spécifique sur l'utilisation opérationnelle des biopesticides.
15. Les commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin et leurs pays membres sont **encouragés** à inclure dans leur plan de travail annuel la part des superficies traitées avec des biopesticides, qu'il faudrait augmenter progressivement.
 16. Les pays de la ligne de front sont **encouragés** à faciliter la possibilité d'utilisation des drones pour la gestion antiacridienne, y compris leur autorisation nationale.
 17. Le DLCC **reconnait** que le fonctionnement des commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin est un élément essentiel pour assurer la sécurité alimentaire régionale et nationale et a appelé instamment les pays membres à tout mettre en œuvre pour verser des contributions adéquates et régulières à leur commission.
 18. Le DLCC a **demandé** à la FAO d'organiser une réunion avec les donateurs internationaux pour répondre aux menaces acridiennes actuelles et à venir pesant sur la sécurité alimentaire mondiale. En prévision de cette réunion, tous les moyens de communication possibles devraient être utilisés pour faire connaître la menace et susciter davantage l'intérêt des donateurs.
 19. Le DLCC a **convenu** de reporter aux deux prochaines années la recommandation, issue de la 40^e session, de poursuivre les opportunités d'étude et de recherche sur l'évaluation de la distribution spatiale des infestations acridiennes, principalement au travers d'activités réalisées par la CLCPRO, sous réserve de ressources financières et d'autres capacités.
 20. Les commissions régionales et les pays sont **encouragés** à soutenir et à faciliter la procédure de triangulation des pesticides en vue d'une gestion efficace des stocks de pesticides et de l'acquisition rapide de pesticides par les pays faisant face à une situation d'urgence, afin d'éviter l'accumulation de stocks obsolètes de pesticides.
 21. La FAO et les commissions régionales sont **encouragés** à faciliter le processus de réévaluation de la formulation des pesticides stockés par des laboratoires accrédités et certifiés.
 22. Les pays sont **encouragés** à explorer, dans la mesure du possible, les possibilités de conserver des stocks de matières actives de pesticides en vue de réaliser rapidement une formulation dans le pays, en fonction des besoins, plutôt que de stocker des formulations prêtes à l'emploi de pesticides, afin d'éviter leur expiration et d'accumuler des stocks obsolètes.
 23. la FAO devrait clarifier la situation relative au paiement des contributions avec les pays ayant un cumul d'arriérés supérieur à 100 000 dollars EU. En cas de difficulté de paiement, 50% de leurs arriérés pourraient être annulés, sous réserve qu'un engagement de paiement et que les modalités de paiement du solde des arriérés soient confirmés par le pays membres.
 24. la FAO devrait suivre le paiement des contributions annuelles en envoyant, si nécessaire, des relances aux pays-membres. Dans ces appels à contribution, l'importance des activités du DLCC sera soulignée.
 25. Les sessions du DLCC devraient, pour l'instant et dans la mesure du possible, être tenues en dehors du siège de la FAO afin d'utiliser les ressources du fonds fiduciaire de manière optimale et de permettre au pays hôte de contribuer en soutenant la session.

INTRODUCTION

1. Lors de sa quarantième session, tenue à Rome du 19 au 22 juin 2012, le Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC) a convenu que sa quarante-et-unième session se tiendrait à une date fixée par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La période du 10 au 13 décembre 2019 et la capitale Addis-Abeba, en Éthiopie, ont finalement été retenues et le Directeur général a en conséquence envoyé des invitations à tous les États Membres et organisations compétentes pouvant être intéressés par la gestion des populations acridiennes.
2. Trente-huit participants ont assisté à la Session, représentant 21 pays membres, deux organisations partenaires et du personnel de la FAO. La liste des participants est donnée à l'Annexe I.
3. Lors de la cérémonie d'ouverture officielle de la 41^e session, le Président de la 40^e session du DLCC, le délégué de l'Iran, M. Chalaki, déclara que les dates choisies pour la 41^e session étaient extrêmement importantes car, présentement, la situation relative au Criquet pèlerin s'est aggravée, et, en Iran, les infestations ont atteint leur plus haut niveau en 50 ans. Plus de deux millions d'hectares ont été infestés et plus de 750 000 ha ont été traités avec 500 000 litres de pesticides. Depuis la dernière session du DLCC, des progrès ont été accomplis sur des questions techniques et financières. Le Président souhaite à tous les participants une réunion très fructueuse.
4. Au nom du Directeur général de la FAO, Mme Fatouma Seid, la Représentante de la FAO en Éthiopie, a accueilli les participants à la 41^e session du DLCC. Elle a présenté un bref aperçu de l'historique du DLCC, un des plus anciens organes de la FAO, créé en 1955 en tant qu'instance mondiale rassemblant les donateurs et tous les pays intéressés afin de répondre aux enjeux essentiels concernant le Criquet pèlerin. Le Criquet pèlerin est un ravageur transfrontalier très dangereux, qui touche les cultures, les pâturages et les terres boisées. La 41^e session du DLCC coïncide avec une situation acridienne très grave en Éthiopie, où les ravageurs sont favorisés par le changement climatique et l'augmentation des précipitations. Elle a souligné que des unités nationales dédiées à la lutte antiacridienne devraient être créées en vue de combattre efficacement le Criquet pèlerin en Éthiopie et dans les autres pays de la région. Elle a conclu en redisant l'attachement de la FAO pour l'alerte précoce, les interventions anticipées et la collaboration transfrontalière afin répondre durablement aux défis posés par le Criquet pèlerin et a souhaité une réunion fructueuse à tous les participants.
5. Son Excellence M. Sani Redi, Ministre de l'Agriculture de l'Éthiopie, a ouvert la session en souhaitant la bienvenue à tous les participants et dit que c'était un honneur pour son pays d'accueillir la 41^e session du DLCC. Dernièrement, il y a eu au moins dix résurgences du Criquet pèlerin en Éthiopie, la plupart ayant démarré dans la partie orientale du pays. Actuellement, la situation relative au Criquet pèlerin est très grave avec plus de 100 000 ha infestés. Le relief montagneux rend difficiles les opérations de prospection et de lutte contre le Criquet pèlerin, dont la reproduction se poursuivra en 2020. Ainsi, les dates choisies pour la 41^e session du DLCC sont très importantes. Ce forum offre une excellente opportunité aux pays d'échanger leurs expériences sur la gestion des populations de Criquet pèlerin. Il a conclu en remerciant la FAO, les donateurs et le comité d'organisation et a souhaité une réunion fructueuse à tous les participants.
6. M. Shoki Al-Dobai, Secrétaire du DLCC a animé la session d'ouverture et souhaité la bienvenue aux participants au nom du Secrétariat du DLCC, et remercié le gouvernement éthiopien et le Bureau sous régional de la FAO pour l'Afrique de l'Est, ainsi que bureau en Éthiopie pour l'accueil de la session et leur assistance précieuse pour son organisation.

MEMBRES DU BUREAU DE LA SESSION

7. Les personnes ci-après ont été élues:
 - Président: M. Meray Saeed Al Kahtani (Arabie saoudite)
 - Vice-Président: M. Muhammad Tariq Khan (Pakistan)
8. Les personnes ci-après ont été retenues pour le Comité de rédaction:
 - M. Alexandre Latchininsky et M. Keith Cressman (Secrétariat du DLCC)
 - M. Chris Adriaansen (Commission australienne de lutte antiacridienne– APLC)
 - M. Bouaichi Abdelghani (Maroc)
 - M. Mamoon Al Alawi (CRC)
 - M. Mohamed Lemine Hamouny (CLCPRO)
9. L'ordre du jour, tel qu'amendé et adopté, figure à l'Annexe II.

SESSION 1: Comité de lutte contre le Criquet pèlerin*En quoi les commissions diffèrent-elles du DLCC?*

10. M. Shoki AlDobai, Responsable du groupe « Acridiens et ravageurs et maladies transfrontières des plantes » (AGPMM), a présenté une vue d'ensemble du DLCC et le rapport de ses activités.
11. Le Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC) a été créé en 1955 par le Directeur général de la FAO en tant qu'organe de coordination globale en matière d'alerte précoce, de stratégies de prévention et d'approches de gestion concernant le Criquet pèlerin. Le DLCC est l'instance principale réunissant les pays touchés par les criquets, les donateurs et d'autres agences, en vue d'examiner la gestion des populations de Criquet pèlerin sous l'égide de la FAO. Il fournit des conseils d'ordre technique au Directeur général de la FAO, aux trois commissions régionales FAO de lutte contre le Criquet pèlerin, aux autres organisations de lutte antiacridienne et aux pays membres. Les trois commissions régionales s'emploient à développer une stratégie de lutte préventive efficace en promouvant la constitution d'unités nationales autonomes de lutte contre le Criquet pèlerin et en renforçant les capacités nationales de leurs pays membres en ce qui concerne la prospection, la lutte, la signalisation, la formation, la recherche, la planification et la sécurité. Le DLCC et les commissions régionales sont complémentaires dans la mise en œuvre d'une stratégie de lutte préventive globale et complète qui réduise la fréquence, la durée, et l'intensité des invasions de Criquet pèlerin, tout en préservant la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations. Le DLCC compte 64 membres, travaillant en trois langues, l'arabe, l'anglais et le français. Le bon fonctionnement du DLCC dépend des ressources du fonds fiduciaire créé en 1966. Ainsi, le DLCC compte uniquement sur les contributions annuelles des pays membres pour mener ses activités. Les contributions sont extrêmement modiques comparées aux bénéfices que les membres ont reçus de la part du DLCC. Sur les 64 membres du DLCC, 35 membres sont invités à contribuer au fonds fiduciaire. Le niveau annuel des contributions est de 207 780 dollars EU. Les activités du DLCC devraient bénéficier à tous les pays membres. Dans le passé, ces activités ont consisté en un programme de formation de 11 mois au siège de la FAO pour les chargés nationaux de l'information acridienne (onze de ces formations ont eu lieu depuis 2012), un appui au service d'information sur le Criquet pèlerin comprenant la publication d'alertes précoces et des bulletins mensuels sur le Criquet pèlerin, l'élaboration de directives sur le Criquet pèlerin et d'autres publications d'ordre technique, un appui au SIG RAMSES et aux nouvelles technologies, un appui au Groupe consultatif sur les pesticides, la gestion du site Internet de l'Observatoire acridien, ainsi qu'en l'accueil des sessions bisannuelles. Depuis sa création, le DLCC s'est réuni 40 fois, et sa dernière session s'est tenue en 2012.

12. Trois points ont été mis en débat:
 - (a) Les activités du DLCC justifient-elles des contributions régulières et en temps voulu de la part des pays membres?
 - (b) Comment encourager les contributions et l'engagement des pays membres?
 - (c) Les futures sessions du DLCC devraient-elles être organisées ailleurs qu'au siège de la FAO?
13. Au cours des débats qui ont suivi, les délégués du Pakistan et de la Jordanie ont souligné que les différences entre les fonctions du DLCC et celles des commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin n'étaient pas claires. Il est alors difficile de convaincre les décideurs de haut niveau dans les pays de contribuer financièrement à la fois à la commission et au DLCC.
14. Il a été rappelé aux délégués que la FAO a publié une feuille d'information sur cette question, pouvant aider les pays à comprendre ces différences et les convaincre de contribuer au DLCC. Il a été précisé que le DLCC avait été créé en vertu de l'Article VI de l'acte constitutif de la FAO et que dans ce cas, les contributions relèvent d'un engagement politique, tandis que les commissions ont été créées en vertu de l'Article XIV, dans le cadre duquel les contributions sont une obligation légale. Les délégués de l'Afghanistan, de l'Algérie et de la Tunisie ont indiqué que pendant plusieurs années, leur pays n'avait pas reçu de demandes de contribution au DLCC de la part de la FAO, tandis que des demandes de contribution aux commissions régionales leur étaient régulièrement adressées.
15. L'importance de pérenniser les activités du DLCC et de la possibilité de rendre les contributions au DLCC juridiquement contraignantes, comme cela est le cas pour les Commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin, a fait l'objet de longs débats.
16. Les délégués de plusieurs pays ont convenu que le mandat du DLCC n'avait pas changé depuis sa création il y a plus de 60 ans, et qu'il devait être revu. Ce processus devrait être engagé par les pays.

Recommandation 1: Un groupe de travail devra être créé, comprenant des représentants des pays membres de chacune des trois commissions régionales, d'autres membres du DLCC qui n'appartiennent pas aux commissions régionales, et des représentants du Secrétariat du DLCC, des secrétariats des commissions régionales et du bureau juridique de la FAO afin de revoir le mandat du DLCC. Le groupe de travail formulera une proposition qui sera soumise aux pays membres du DLCC. Le Secrétariat du DLCC résumera les commentaires et suggestions des pays et transmettra la proposition pour examen par le bureau juridique en vue de soumettre la proposition d'un mandat actualisé à la prochaine session du DLCC.

SESSION 2. Évolution de la situation relative au Criquet pèlerin

17. M. Keith Cressman, Fonctionnaire principal en charge des prévisions acridiennes (AGPMM), a présenté une vue d'ensemble des évolutions de la situation relative au Criquet pèlerin de 2012 à 2019 (cf Annexe III), dont une vidéo fournie par l'Érythrée présentant ses opérations de lutte financées au niveau national, et a noté que:
 - (a) Les résurgences se produisent souvent à la fin de la reproduction estivale au Soudan et, dans une moindre mesure, en Mauritanie
 - (b) Des résurgences sont également apparues pendant la saison de reproduction hivernale le long des deux rives de la mer Rouge
 - (c) Les cyclones deviennent plus fréquents et représentent un facteur important à l'origine de résurgences, touchant principalement l'Arabie saoudite et la Corne de l'Afrique
 - (d) Le manque de prospection après les pluies, en particulier les pluies inhabituelles et hors-saison, peut faire manquer le départ d'une résurgence
 - (e) L'incapacité à maîtriser les résurgences peut conduire à des campagnes de lutte longues et

coûteuses

- (f) Certaines résurgences ne sont pas maîtrisées en raison de prospections irrégulières, d'absence de détection ou de détection tardives, de l'insécurité, du caractère reculé et inaccessible de certaines zones, de moyens insuffisants, d'informations erronées et de signalisations tardives, et de plans de gestion des risques insuffisants
- (g) Les outils actuellement disponibles (eLocust3) ne permettent pas de gérer l'augmentation du nombre de données de prospection et de lutte

18. Depuis 2012, environ 3 millions d'hectares ont été traités:

2012	207 000 ha
2013	543 000 ha
2014	375 000 ha
2015	110 000 ha
2016	59 000 ha
2017	27 000 ha
2018	11 000 ha
2019	1 688 000 ha

19. Plusieurs facteurs ont contribué à l'aggravation sans précédent de la situation relative au Criquet pèlerin et à l'augmentation des superficies traitées de 2018 à 2019, y compris deux cyclones qui ont conduit à l'enchaînement inédit de trois générations dans le sud-est du Croissant Vide, qui n'a pas été détecté ni traité, les très fortes inondations dans le sud-ouest de l'Iran, permettant la succession de deux générations, et une mousson d'été anormalement longue qui a permis la succession de trois générations le long des deux côtés de la frontière indo-pakistanaise.
20. Certains points ont été soulevés à propos des prospections irrégulières, des résultats de prospection pouvant ne pas refléter la situation réelle, le manque d'unités eLocust3, des mutations de personnels formés, des mauvaises connections Internet, et parfois de la tendance à rejeter la responsabilité des invasions acridiennes sur d'autres pays, des opérations de lutte intensives qui ne mettent pas fin à la situation actuelle, le recours excessif à la FaO et aux donateurs pour l'aide d'urgence, et les impacts du changement climatique.
21. Lors des débats, il a été souligné que les moyens humains et matériels sont souvent insuffisants lors des urgences acridiennes pour mener une prospection globale sur l'ensemble du pays. Par conséquent, les apparitions de Criquet pèlerin sont signalées par les citoyens. Afin de rendre ce procédé fiable et opportun, la FAO devrait envisager le développement d'une application pour smartphone ou via les SMS.
22. La question de la focalisation sur le traitement de populations solitaires de Criquet pèlerin a été soulevée mais ces opérations ne sont pas économiques et peuvent produire des impacts négatifs sur l'environnement compte tenu des vastes étendues devant être traitées pour tuer des effectifs de criquets relativement faibles. Au lieu de cela, des prospections régulières et plus intensives sont essentielles puisqu'elles permettent de détecter les changements dans les effectifs et les comportements acridiens. Le meilleur moment pour réaliser des traitements préventifs est quand les individus solitaires commencent à se concentrer et à former des groupes.
23. Il a été relevé que les connaissances scientifiques concernant l'impact du changement climatique sur le Criquet pèlerin continuaient d'évoluer et que des études plus poussées étaient nécessaires. Néanmoins, certaines conséquences du changement climatique, comme le rôle des cyclones dans les résurgences du Criquet pèlerin, sont plus évidentes.
24. Des inquiétudes croissantes ont été exprimées concernant les impacts environnementaux de la lutte

contre le Criquet pèlerin avec des pesticides chimiques, appliqués par voie terrestre et aérienne, et des options moins nocives pour l'environnement et plus efficaces, comme les biopesticides, devraient être promues. De nouvelles technologies pour la prospection, tels les drones, devraient être activement explorées.

25. Les pays limitrophes ont tendance à s'accuser mutuellement lors de l'arrivée d'essaims. Ceci pourrait être évité et davantage d'attention devrait être portée aux opérations de lutte dans chacun des pays. Le besoin de prospection transfrontalière et d'efforts de lutte, réalisés de manière conjointe entre pays voisins, a été souligné et cela pourrait contribuer à atténuer les tensions frontalières.
26. Des formations complémentaires sont nécessaires sur diverses questions acridiennes et pourraient être mises en œuvre selon le modèle des formations de formateurs (Maîtres-formateurs).
27. Le Fonctionnaire principal en charge des prévisions acridiennes a exposé les prévisions concernant la situation relative au Criquet pèlerin jusqu'au printemps 2020. Il a souligné que la situation actuelle était extrêmement grave dans les régions centrales et orientales, ainsi que l'ont montré plusieurs vidéos d'essaims considérables en Éthiopie, au Pakistan et en Arabie saoudite. Cette situation se poursuivra au printemps.

Région orientale. On s'attend à des déplacements importants en décembre d'essaims issus de la reproduction estivale, provenant de la frontière indo-pakistanaise et se dirigeant vers les aires de reproduction printanière dans le sud-ouest du Pakistan et le sud-est de l'Iran. La situation deviendra alors plus calme le long des deux côtés de la frontière indo-pakistanaise d'ici la fin de l'année. Les essaims qui apparaîtront dans les aires de reproduction printanière vont probablement se disperser à leur arrivée mais on s'attend à ce que certains groupes et essaims se déplacent plus à l'ouest, le long de la côte méridionale d'Iran, vers des zones ayant récemment reçu de fortes pluies dans la province sud-ouest de Bouchehr. Si les températures restent exceptionnellement élevées, les ailés pourraient achever leur maturation et pondre à leur arrivée dans les zones de pluies récentes; sinon, les basses températures ralentiront la maturation des ailés et les pontes auront lieu dès la remontée des températures vers le mois de février, permettant la reproduction d'au moins une génération au printemps, en fonction des précipitations.

Région centrale. Il se peut que des essaims issus de la reproduction estivale arrivent en Oman en décembre en provenance de la zone indo-pakistanaise. Dans la Corne de l'Afrique, des essaims vont probablement se propager dans l'intérieur de l'Éthiopie et de la Somalie et envahir Djibouti, ainsi que peut-être le sud de la Somalie et le Kenya en décembre. On s'attend à ce qu'un cyclone tropical amène de fortes pluies en décembre sur la Corne de l'Afrique, aggravant encore davantage la situation. Par la suite, une reproduction d'une nouvelle génération aura lieu dans l'est de l'Éthiopie (Ogaden) et dans le nord de la Somalie, entraînant une augmentation accrue des effectifs acridiens avec la formation de bandes larvaires et d'essaims supplémentaires. Si la reproduction se poursuit au cours du printemps, cela entraînera une augmentation considérable et spectaculaire des bandes larvaires et des essaims. Le long des deux rives de la mer Rouge et du golfe d'Aden, une reproduction hivernale aura lieu dans le sud-est de l'Égypte et du Soudan, tandis que deux générations pourront probablement se développer, d'ici au mois de mars, en Érythrée, au Yémen, dans le nord-ouest de la Somalie et peut-être en Arabie saoudite. En conséquence, les effectifs acridiens pourraient considérablement s'accroître, donnant lieu à des bandes larvaires et des essaims jusqu'en mars environ. Par la suite, les migrations vers les aires de reproduction printanière dans l'intérieur de l'Arabie saoudite, au Yémen et en Somalie auront lieu avec le dessèchement progressif de la végétation dans les aires de reproduction hivernale le long de la côte. L'échelle des migrations dépendra des précipitations et de la reproduction pendant l'hiver, ainsi que de l'efficacité des prospections et des opérations de lutte.

Région occidentale. On s'attend à ce que la situation reste calme, au moins jusqu'à l'été prochain. Une reproduction à petite échelle aura probablement lieu sur quelques sites en Mauritanie et en Afrique du

nord-ouest.

28. Les deux points ci-dessous ont été soumis au débat:

- (a) Quelles seraient les actions immédiates à entreprendre par les pays et la FAO pour faire face à la situation actuelle dans les 4 à 8 prochaines semaines?
- (b) Quels seraient les préparatifs avancés à mettre en œuvre pour faire face à l'évolution probable de la situation acridienne au printemps 2020?

29. Lors des discussions, les participants ont abordé les deux points ci-dessus. Le délégué de l'Éthiopie a présenté le plan du pays pour les 4 à 8 prochaines semaines, qui prévoyait l'envoi de davantage d'agents de terrain vers les zones infestées, la mobilisation d'unités supplémentaires de lutte terrestre, et les tentatives d'utilisation de plus d'aéronefs, ce qui représente un grand défi. Il a décrit les conditions de travail difficiles dans les zones reculées et peu peuplées.

30. Le délégué de l'Érythrée s'est inquiété des moyens insuffisants des pays en vue de faire face à la situation. Le pays dispose uniquement de moyens de lutte terrestre, alors que des traitements aériens sont nécessaires pour couvrir des zones plus étendues.

31. La FAO a indiqué que la situation actuelle a été correctement prédite et par conséquent anticipée. Une réunion de haut niveau a été organisée en juillet par la CRC; De ce fait, grâce à la contribution de l'Arabie saoudite, un montant de 1,5 million de dollars EU a été mobilisé. Mais il est important de ne pas compter sur des aides extérieures, qui peuvent prendre du temps, mais de tenter de mobiliser toutes les ressources existantes au sein du pays. On peut citer à cet égard les opérations de lutte extensives entreprises en 2019 par l'Inde, l'Iran et la Pakistan, traitant une superficie de plus d'un million d'hectares, qui ont été entièrement financées par leur propre gouvernement. La CRC a élaboré des plans de gestion des risques, à la fois au niveau des pays et de la Commission, et qui sont actuellement appliqués. À l'heure actuelle, il est nécessaire d'avoir une idée claire des besoins des pays membres afin que la FAO puisse solliciter une aide auprès des donateurs.

32. Il a été souligné à nouveau qu'une solution devrait être trouvée concernant eLocust3 lors des situations d'urgence, quand plus d'une centaine d'équipes de prospection et de lutte sont susceptibles d'intervenir dans un seul pays.

Recommandation 2: Les commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin devraient maintenir et renforcer la formation sur la gestion des populations de Criquet pèlerin.

Recommandation 3: Il est **demandé** aux pays d'envisager des prospections transfrontalières et d'entretenir une meilleure coopération concernant les prospections et le partage d'informations.

Recommandation 4: Compte tenu du manque d'agents de prospection dans un grand nombre de pays, le DLCC **encourage** et soutient les efforts continus concernant l'exploitation de technologies innovantes, tels les drones, pour les opérations de prospection et de lutte.

Recommandation 5: Une version d'eLocust3 pour les téléphones mobiles, disponibles dans les langues locales, devrait être développée et déployée dès que possible.

Recommandation 6: Le DLCC **reconnaît** l'importance des méthodes de lutte alternatives et **encourage** les pays membres à employer de telles méthodes.

Recommandation 7: Les pays touchés devraient augmenter la fréquence des prospections méticuleuses et prendre des mesures immédiates pour effectuer des opérations de lutte financées par des ressources nationales, sans attendre d'aide extérieure venant compléter les moyens nationaux.

Recommandation 8: Le DLCC appelle à une meilleure coopération et un partenariat entre la FAO, l'OLCP-EA, les donateurs et d'autres organisations compétentes afin de combattre efficacement les résurgences en cours dans la zone de la Corne de l'Afrique.

SESSION 3: Les Commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin

33. Le Secrétaire exécutif de la Commission régionale de lutte contre le Criquet pèlerin en Région centrale (CRC) a présenté une vue d'ensemble son historique et de ses réalisations depuis 2012, indiquant que la CRC avait été créée en 1967 en vertu de l'article XIV de l'acte constitutif de la FAO. Le rôle de la commission est de renforcer la coopération et la coordination entre les pays membres en ce qui concerne la mise en œuvre la stratégie de lutte préventive en détectant les signes précoces de grégarisation des populations acridiennes et en intervenant rapidement pour éliminer les infestations avant qu'elles ne causent des dégâts sur les cultures. La Commission comprend 16 pays (l'Arabie saoudite, le Bahreïn, Djibouti, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, l'Érythrée, l'Éthiopie, l'Irak, la Jordanie, le Koweït, le Liban, Oman, le Qatar, le Soudan, la Syrie et le Yémen). Depuis 2012, la CRC a activement soutenu l'adoption et l'utilisation d'outils perfectionnés comme eLocust3 and RAMSES v4 pour la surveillance, l'alerte précoce et la réalisation des traitements et en temps opportun. En 2014, à la 29^e session de la CRC, il a été convenu de doubler le taux de cotisation annuel et d'instituer un fonds régional d'urgence pour les urgences relatives au Criquet pèlerin (*Regional Emergency Fund, REF*). Un plan régional de gestion des risques a été élaboré en vue de renforcer l'appui technique et financier à la gestion du Criquet pèlerin dans les pays membres. La CRC a convenu de créer un diplôme de maîtrise universitaire en sciences sur le Criquet pèlerin en collaboration avec l'Université du Soudan pour les Sciences et la Technologie. La Commission a récemment reçu une subvention de 1,5 million de dollars EU de la part de l'Arabie saoudite en appui aux pays membres actuellement touchés par le Criquet pèlerin.
34. Les questions et défis ci-dessous ont été soulevés et mis en débat:
- Les arriérés de paiement s'accumulent en raison des contributions annuelles irrégulières par certains pays membres.
 - La CRC est tributaire de l'aide financière de la FAO et des donateurs lorsque les pays membres font face à des situations d'urgence acridienne.
 - Les problèmes d'insécurité sont un obstacle majeur aux prospections et à la lutte dans certains pays comme le Yémen, ce qui a des répercussions sur la région entière. Les activités bilatérales entre pays voisins, telles les prospections conjointes, sont entravées dans les faits par les contextes politiques difficiles.
 - L'utilisation des biopesticides n'est pas encore opérationnelle dans les campagnes de lutte.
 - Des mesures d'atténuation doivent être prises pour répondre aux événements météorologiques extrêmes influant sur le Criquet pèlerin tels les cyclones, les inondations et les sécheresses associés au changement climatique.
 - Bien que non membre de la CRC, la Somalie est un point de départ très important des infestations de Criquet pèlerin dans la région. Le personnel antiacridien de la Somalie peut être formé par des experts de la CRC.
35. Le Secrétaire exécutif de la Commission régionale de lutte contre le Criquet pèlerin en Asie du sud-ouest (SWAC) a présenté une vue d'ensemble de son historique et de ses réalisations. La SWAC, créée en 1964, est la plus ancienne des trois commissions régionales et compte seulement quatre pays membres (Afghanistan, Inde, République islamique d'Iran et Pakistan). En conséquence, les tâches du Secrétaire exécutif sont assumées par le Fonctionnaire principal en charge des prévisions acridiennes du groupe AGPMM au siège de la FAO. Toutes les activités de la SWAC contribuent au renforcement

des capacités nationales de ses pays membres en ce qui concerne, pour le Criquet pèlerin, les prospections, les opérations de lutte, la signalisation, la formation, la préparation, les plans de gestion des risques, les interventions d'urgence, les biopesticides, ainsi que la santé et la sécurité. La R.I. d'Iran et le Pakistan mènent chaque année une prospection conjointe d'une durée d'un mois dans les aires de reproduction printanière de part et d'autre de leur frontière commune et les résultats sont utilisés pour planifier la campagne estivale indo-pakistanaise. Les Responsables et les Chargés de l'information acridienne (Desert Locust Information Officers, DLIOs) de l'Inde et du Pakistan participent chaque mois à une réunion transfrontalière conjointe entre juin et novembre afin d'échanger des informations sur les prospections et les opérations de lutte en cours dans l'aire de reproduction estivale. En 2016, les pays membres ont convenu d'augmenter de 50% leur contribution annuelle au fonds fiduciaire, soit l'équivalent de 107 175 dollars EU. Lors d'une très grave résurgence du Criquet pèlerin en 2019, les pays de la SWAC ont traité plus de 1,2 millions d'hectares sans recours à de l'aide extérieure.

36. Le Secrétaire exécutif de la Commission régionale de lutte contre le Criquet pèlerin en Région occidentale (CLCPRO) a présenté un bref historique et ses réalisations. La CLCPRO a été créée en 2002 et comprend dix pays membres (l'Algérie, le Burkina Faso, le Tchad, la Libye, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et la Tunisie). La Commission a pour ambition de promouvoir les actions nationales, régionales et internationales en vue d'assurer la lutte préventive et de faire face aux invasions du Criquet pèlerin dans la partie occidentale de son aire de répartition, qui couvre l'Afrique de l'ouest et du nord-ouest. La CLCPRO, par la mise en œuvre réussie de deux phases du programme EMPRES, a élaboré et créé un Système de Veille des Dispositifs Nationaux de lutte antiacridienne (SVDN), un système de suivi et d'évaluation, une liste d'exigences environnementales, et un Plan de Gestion du Risque Acridien (PGRA). La CLCPRO réalise des formations et mène des activités de recherche. Concernant les éléments financiers, la CLCPRO a régulièrement organisé des réunions ministérielles qui ont abouti au triplement des contributions annuelles de ses membres, ainsi qu'à la constitution du Fonds Régional de Gestion du Risque Acridien (FRGRA), mis en place en 2018. La Force d'Intervention de la Région Occidentale (FIRO) a été créée en vue de combattre rapidement les résurgences dans la Région. À ce jour, des progrès appréciables ont été réalisés sur la promotion de la lutte biologique, comme l'homologation dans la plupart des pays et l'élaboration du plan de travail (2020-2023) pour leur utilisation opérationnelle.
37. Concernant les défis, les points ci-dessous ont été mis en débat:
- (a) Les problèmes d'insécurité qui entravent le déploiement des équipes de prospection
 - (b) Le vieillissement des personnels nationaux antiacridiens et la difficulté de les remplacer
 - (c) La réduction du nombre de pesticides disponibles pour la lutte antiacridienne
 - (d) Le manque de motivation pour l'utilisation opérationnelle des biopesticides
 - (e) Les obstacles à l'utilisation opérationnelle de drones
38. Lors des débats, il a été convenu que la formation était essentielle et qu'elle devait être assurée en mobilisant l'expertise considérable disponible dans les pays au sein de la région et à l'extérieur.
39. Après une discussion approfondie, le DLCC formula les recommandations suivantes :

Recommandation 9: Les pays de la Région Centrale sont **vivement encouragés** à créer et soutenir financièrement et administrativement des unités nationales de lutte antiacridienne autonomes ou semi-autonomes.

Recommandation 10: Les pays de la CRC sont invités à renforcer le Fonds régional d'urgence et d'y verser des contributions.

Recommandation 11: Les pays sont **vivement encouragés** à impliquer, si besoin, les communautés locales et les autorités gouvernementales dans l'effort de prospection acridienne et de partager les informations recueillies.

Recommandation 12: Les pays susceptibles d'être touchés par des infestations acridiennes en provenance de zones où la situation est inconnue, devraient maintenir un haut niveau de vigilance et de préparation afin de pouvoir intervenir au plus tôt et d'effectuer des traitements en temps voulu.

SESSION 4: Aspects techniques de la gestion des populations de Criquet pèlerin

40. Les Secrétaires exécutifs de la CLCPRO et de la CRC ont présenté les principaux résultats de la composante Criquet pèlerin du système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES), qui a d'abord été instaurée dans la Région centrale (1997–2006). EMPRES a ensuite été étendu à la Région occidentale afin que les pays concernés puissent mettre en œuvre une lutte préventive durable, de manière cohérente et coordonnée, aux niveaux national, régional et international.
41. Il a été reconnu que la création des unités nationales de lutte antiacridienne autonomes et la constitution du fonds fiduciaire d'urgence étaient les deux éléments clés du succès d'EMPRES dans la Région occidentale. Dans la Région centrale, seuls deux des sept pays membres du programme disposent d'unités antiacridiennes autonomes. Bien que le Fonds fiduciaire d'urgence ait été créé en 2014, il n'a pas reçu de contributions de la part des pays membres de la CRC, à l'exception de l'Arabie saoudite qui a récemment versé 400 000 dollars EU.
42. Certains pays membres se sont inquiétés de l'accumulation de pesticides obsolètes issus d'anciennes campagnes de lutte contre le Criquet pèlerin et ont insisté sur l'aide nécessaire de la FAO et des donateurs concernés relativement à la gestion et l'élimination sans risque des stocks accumulés.
43. Le Fonctionnaire agricole/chargé de gestion antiacridienne a présenté la situation actuelle concernant l'utilisation des biopesticides dans la lutte contre le Criquet pèlerin. En raison des préoccupations croissantes liées à l'utilisation excessive de pesticides chimiques pouvant causer des effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement, des solutions de lutte alternatives ont été recherchées pour lutter contre le Criquet pèlerin. Une d'elles est le champignon entomopathogène *Metarhizium acridium*, commercialisé pour la lutte antiacridienne. Il comporte de nombreux avantages, dont une spécificité élevée contre les criquets, de faibles effets indésirables sur l'environnement, une compatibilité les équipements de pulvérisation UBV et son caractère adapté à la stratégie de lutte préventive. En même-temps, son action est lente, ses conditions de stockage et de transport sont plus strictes et il est plus difficile à épandre que les pesticides conventionnels.
44. Lors des débats, les avantages et inconvénients du *Metarhizium* ont été examinés et les participants ont convenu qu'il représentait une alternative efficace et respectueuse de l'environnement, qui devait être promue. Des actions de sensibilisation à tous les niveaux sont nécessaires pour en assurer l'adoption. Il faudrait encourager les homologations nationales et assurer la formation sur l'utilisation de ce biopesticide.

Recommandation 13: Les commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin et leurs pays membres devraient utiliser les biopesticides autant que faire se peut, quand cela est possible, et il est demandé à la FAO de faciliter la procédure d'approvisionnement en biopesticides.

Recommandation 14: Chaque commission régionale de lutte contre le Criquet pèlerin et leurs pays membres devraient continuer à offrir une formation spécifique sur l'utilisation opérationnelle des biopesticides.

Recommandation 15: Les commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin et leurs pays membres sont **encouragés** à inclure dans leur plan de travail annuel la part des superficies traitées avec des biopesticides, qu'il faudrait augmenter progressivement.

45. Le rôle des innovations concernant le Criquet pèlerin dans l'amélioration de la prospection, la lutte et l'alerte précoce a été présenté et discuté. L'introduction de eLocust2 en 2006 puis de eLocust 3 en 2014 a révolutionné la collecte et la gestion des données acridiennes. Combiné avec les outils de télédétection innovants et l'utilisation du SIG RAMSES, permettant aux Chargés de l'information acridienne (DLIOs) d'analyser les données d'eLocust3 et les images satellite, davantage de résurgences du Criquet pèlerin sont maintenant détectées et traitées avec succès. Bien que les pays touchés par le Criquet pèlerin et la FAO ont bénéficié de ces innovations, il est important de continuer à innover. Dans cette optique, le DLIS et les trois commissions régionales de lutte antiacridienne ont activement poursuivi l'utilisation de drones à voilure fixe pour des prospections sur de longues distances, atteignant 100 km, afin de détecter de la végétation verte, de drones à voilure tournante pour déterminer l'étendue de la végétation verte et identifier des cibles potentielles sur des sites spécifiques, et des drones de lutte pour traiter les infestations plus efficacement et en toute sécurité. Des réglementations nationales complexes et une formation insuffisante sont des obstacles possibles à l'introduction des drones pour la prospection et la lutte antiacridienne dans les pays touchés. Il a été souligné que les innovations, tels les drones, constituent un moyen parmi d'autres et qu'ils ne remplaceront pas la lutte antiacridienne aérienne.

Recommandation 16: Les pays de la ligne de front sont **encouragés** à faciliter la possibilité d'utilisation des drones pour la gestion antiacridienne, y compris leur autorisation nationale.

46. Les Secrétaires exécutifs de la CLCPRO et de la CRC ont examiné l'état actuel de préparation aux situations d'urgence acridienne. La FAO, ses Commissions et les pays touchés mettent en œuvre une stratégie de lutte préventive pour gérer les populations de Criquet pèlerin, consistant en un suivi permanent des principales aires de reproduction et en une intervention dès les premiers signes de grégarisation. Cependant, elle ne garantit pas la maîtrise de chaque résurgence ou la prévention des recrudescences et des invasions. Pour relever ce défi, les pays touchés par le Criquet pèlerin ont conçu des plans de gestion des risques avec le soutien d'instruments financiers pouvant être mobilisés au début des situations d'urgence et invoqués pendant celles-ci.

47. La mobilisation des ressources auprès des donateurs a été jugée cruciale pour répondre aux situations d'urgence acridienne mais n'intervenait habituellement qu'après l'épuisement des ressources nationales. Il a été reconnu que l'attention des donateurs aux catastrophes acridiennes, qui compromettent la sécurité alimentaire mondiale, devrait être attirée au plus haut niveau international au moyen d'une campagne médiatique dynamique et ciblée. En même temps, d'importants efforts sont nécessaires au niveau des pays pour sensibiliser tous les acteurs, y compris les donateurs locaux et les autorités gouvernementales.

48. À la fin des débats, les participants ont conclu que la stratégie de lutte préventive, mise en œuvre par la FAO par l'intermédiaire de ses commissions régionales, était efficace pour combattre les résurgences du Criquet pèlerin. Cette stratégie est basée sur des données de prospection de haute qualité transmises en temps opportun, associées avec d'autres sources d'information (télédétection, modèles, etc.) et analysées au DLIS, qui publie des prévisions fiables relatives à l'évolution de la situation acridienne.

Recommandation 17: Le DLCC reconnaît que le fonctionnement des commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin est un élément essentiel pour assurer la sécurité alimentaire régionale et nationale et a appelé instamment les pays membres à tout mettre en œuvre pour verser des contributions

adéquates et régulières à leur commission.

Recommandation 18: Le DLCC a **demandé** à la FAO d'organiser une réunion avec les donateurs internationaux pour répondre aux menaces acridiennes actuelles et à venir pesant sur la sécurité alimentaire mondiale. En prévision de cette réunion, tous les moyens de communication possibles devraient être utilisés pour faire connaître la menace et susciter davantage l'intérêt des donateurs.

SESSION 5: Relance du DLCC

49. Le responsable du groupe « Acridiens et ravageurs et maladies transfrontières des plantes » a rendu compte de la suite donnée aux 25 recommandations formulées lors de la 40^e session du DLCC. La plupart des recommandations devaient être mises en œuvre par les FAO mais certaines dépendaient d'actions à prendre par les pays touchés par le Criquet pèlerin ou par les commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin. La plus grande partie des recommandations a été prise en compte, tandis que quelques-unes n'ont pu être appliquées en raison de contraintes politiques ou financières. Certaines recommandations nécessitaient une approche sur le long-terme ou davantage de développements et d'orientations de la part du DLCC à sa 41^e session.

Recommandation 19: Le DLCC a **convenu** de reporter aux deux prochaines années la recommandation, issue de la 40^e session, de poursuivre les opportunités d'étude et de recherche sur l'évaluation de la distribution spatiale des infestations acridiennes, principalement au travers d'activités réalisées par la CLCPRO, sous réserve de ressources financières et d'autres capacités.

50. À la suite d'importantes discussions, plusieurs nouvelles recommandations ont été formulées:

Recommandation 20: Les commissions régionales et les pays sont **encouragés** à soutenir et à faciliter la procédure de triangulation des pesticides en vue d'une gestion efficace des stocks de pesticides et de l'acquisition rapide de pesticides par les pays faisant face à une situation d'urgence, afin d'éviter l'accumulation de stocks obsolètes de pesticides.

Recommandation 21: La FAO et les commissions régionales sont **encouragés** à faciliter le processus de réévaluation de la formulation des pesticides stockés par des laboratoires accrédités et certifiés.

Recommandation 22: Les pays sont **encouragés** à explorer, dans la mesure du possible, les possibilités de conserver des stocks de matières actives de pesticides en vue de réaliser rapidement une formulation dans le pays, en fonction des besoins, plutôt que de stocker des formulations prêtes à l'emploi de pesticides, afin d'éviter leur expiration et d'accumuler des stocks obsolètes.

51. Le Fonctionnaire principal en charge des prévisions acridiennes a présenté une vue d'ensemble des contributions et des dépenses fonds fiduciaire international 9161 (GCP/GLO/899/MIL) sur la période 2012-2019 (cf Annexe IV). Ces contributions, contrairement à celles des commissions régionales de lutte antiacridienne, relèvent d'une volonté politique plutôt que d'une obligation légale. Le total des contributions de l'ensemble des pays membres est estimé à 201 780 dollars EU par an. Le total des contributions reçues de 2012 à mi-novembre 2019 s'élève à 1 164 608 dollars EU. Dix pays membres (l'Érythrée, l'Inde, l'Irak, la Jordanie, le Liban, le Maroc, le Pakistan, l'Arabie saoudite, la Tunisie et les EAU) ont régulièrement contribué au fonds fiduciaire. Six pays membres (le Burkina Faso, Djibouti, l'Iran, le Niger, la Somalie et le Soudan) n'ont pas contribué au fonds fiduciaire entre 2012 et 2019.

52. Les activités financées par le DLCC doivent être de portée mondiale et contribuer à une meilleure gestion des populations de Criquet pèlerin au profit de tous les pays membres. Par conséquent, le DLCC finance trois activités principales:

- (a) L'appui au service d'information sur le Criquet pèlerin (DLIS) au siège de la FAO pour suivre la situation mondiale relative au Criquet pèlerin et fournir des prévisions, des avertissements et des

- alertes précoces, ainsi que d’animer le site Internet de l’Observatoire acridien
- (b) Le programme de formation de 11 mois au DLIS pour un chargé national de l’information acridienne chaque année
- (c) Le SIG et les nouvelles technologies (comme RAMSES et le SIG SWARMS, eLocust3 et les drones) cofinancés par les commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin
53. Le DLCC finance également ses propres sessions et le Groupe consultatif sur les pesticides. Le fonds fiduciaire est l’unique source de financement des activités du DLCC.
54. À la mi-novembre 2019, le cumul des arriérés du fonds fiduciaire s’élevait à près de 2,25 millions de dollars EU, soit une augmentation de 34 pour cent par rapport à la dernière session du DLCC, en comparaison avec l’augmentation de 21 pour cent entre la 39^e et la 40^e session. Cette tendance est inquiétante dans la mesure où, si elle se poursuit, elle aura des impacts négatifs sur les activités du DLCC. Dix pays (le Tchad, l’Iran, l’Iraq, le Koweït, la Mauritanie, le Niger, la Somalie, le Soudan, le Tunisie et le Yémen) ont des arriérés considérables, supérieurs à 100 000 dollars EU. Quatre pays (Bahreïn, l’Érythrée, la Libye et les EAU) n’ont pas d’arriérés.
55. Les dépenses de 2012 à mi-novembre 2019 se sont élevées à 955 898 dollars EU, l’équivalent d’environ 159 316 dollars EU par an, soit un montant proche de celui de la période précédente (2008–2011). Au 15 novembre 2019, le solde de trésorerie du fonds fiduciaire s’élevait à 160 920 dollars EU.
56. Plusieurs délégués ont apprécié la clarté des explications données sur les activités du DLCC et indiqué qu’elles seraient utiles pour convaincre les autorités nationales sur la nécessité de contribuer régulièrement et en temps voulu au fonds fiduciaire du DLCC.
57. Il a été noté que les activités de recherche étaient suffisamment assumées par la CLCPRO et la CRC de sorte que l’aide du DLCC n’était pas requise.

Recommandation 23: la FAO devrait clarifier la situation relative au paiement des contributions avec les pays ayant un cumul d’arriérés supérieur à 100 000 dollars EU. En cas de difficulté de paiement, 50% de leurs arriérés pourraient être annulés, sous réserve qu’un engagement de paiement et que les modalités de paiement du solde des arriérés soient confirmés par le pays membres.

Recommandation 24: la FAO devrait suivre le paiement des contributions annuelles en envoyant, si nécessaire, des relances aux pays-membres. Dans ces appels à contribution, l’importance des activités du DLCC sera soulignée.

58. À l’issue d’un long débat, le DLCC a approuvé le plan de travail 2020–2021, doté d’un budget de 400 000 dollars EU pour l’exercice biennal (cf aussi Annexe V) devant financer les activités suivantes estimées à hauteur de:

Appui au DLIS / Observatoire acridien	200 000 dollars EU par an
Formation de 11 mois du DLIO au siège de la FAO	90 000 dollars EU par an
SIG et nouvelles technologies	60 000 dollars EU par an
Groupe de travail pour la révision du mandat du DLCC/GCP	20 000 dollars EU (ponctuel)
42 ^e session du DLCC en 2021	30 000 dollars EU par an

59. Si de nouvelles contributions sont reçues, elles pourraient être utilisées pour compléter le budget du SIG et des nouvelles technologies au profit des pays membres et pour soutenir un emploi plus important des biopesticides.

Recommandation 25: Les sessions du DLCC devraient, pour l’instant et dans la mesure du possible, être tenues en dehors du siège de la FAO afin d’utiliser les ressources du fonds fiduciaire de manière optimale et de permettre au pays hôte de contribuer en soutenant la session.

60. Le Fonctionnaire agricole/chargé de gestion antiacridienne a présenté les réalisations et les défis du programme FAO inter-régional, financés par plusieurs sources, ayant pour ambition d'améliorer la gestion des populations acridiennes en Asie centrale et dans le Caucase (CCA), mis en œuvre depuis 2011 en Afghanistan, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, dans la fédération de Russie, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan. Les partenaires financiers comprennent l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'Agence de coopération internationale du Japon (JICA) et la Turquie.
61. Une vidéo sur l'intervention d'urgence de la FAO en réponse à la crise acridienne à Madagascar (2013–2016), pour laquelle l'USAID a fourni un soutien important, a été partagée avec les participants.
62. Le DLCC a pris acte et a remercié l'Arabie saoudite et l'USAID pour l'aide qu'ils ont récemment apportée en vue de répondre à la situation acridienne en cours.

SEANCE DE CLÔTURE DE LA REUNION

63. Ce rapport, après l'approbation de modifications, a été adopté par les participants.
64. Il a été proposé de tenir la prochaine session du DLCC en juin 2021 en un lieu devant être déterminé par le Secrétariat.
65. Le Président a adressé ses remerciements à tous les participants pour leurs contributions aux discussions, au personnel du Secrétariat qui a pris part à l'organisation de la Session, au Comité de rédaction et au Gouvernement éthiopien pour l'accueil de cette Session. Il a ensuite déclaré close la

Annexe I: Liste des participants

Pays

Afghanistan

Ali Hossaini

Plant Pest Manager of Central Zone
Plant Protection and Quarantine
Directorate
Ministry of Agriculture, Irrigation and
Livestock
Kabul
Tel: +93 747101026
E-mail: ali.iliya110@yahoo.com

Algérie

Benchehida Amina Amal

Sous directrice veille phytosanitaire
Ministère de l'Agriculture
du développement rural et de la pêche
12 boulevard colonel Amirouche, Alger
Tél: + 213 23 503 192
Fax: + 213 668 703 655
E-mail: baminaamal@gmail.com

Arabie saoudite

Meray Saeed Al Qahtani

Deputy Director-General
National Center for Locust Control &
Research
Ministry of Agriculture
Jeddah
Tel/Fax: +966 1 26204081
Mobile: +966 506471322
E-mail: msnyy2020@hotmail.com

Australie

Chris Adriaansen

Director
Australian Plague Locust Commission
(APLC)
GPO Box 858
Canberra, ACT 2601
Tel: +61 2 62725727
Mobile: +61 428264083
Fax: + 61 2 6272 5074
E-mail:
Chris.Adriaansen@agriculture.gov.au

Égypte

Essam Mohamed AbdelSalam Yassin

Director of the Central Department for Pest
control
Ministry of Agriculture
Dokki, Giza
Tel: + 20 1063117894
E-mail: Osamarabie32@gmail.com

Érythrée

Heruy Asghedom Weldemariam

Director General of the Agricultural Extension
Ministry of Agriculture (MoA)
PO Box 1048, Asmara
Tel: +291 7498510
E-mail: asgedomheruy@gmail.com

Éthiopie

Weldehawariat Assefa

Director General of Plant Health and Regulatory
Directorate
Ministry of Agriculture
PO Box 62347, Addis Ababa
Tel: +251 914746348
E-mail: hapruassefa2@gmail.com

Zebdewos Salato Amba

Director of Plant Protection Directorate
Ministry of Agriculture
PO Box 62347, Addis Ababa
Tel: +251 911922499
E-mail: zebdewosalato@yahoo.com

Gashawtena Asmamaw Agegnehu

Desert Locust Information Officer
Plant Protection Directorate
Ministry of Agriculture
PO Box 62347, Addis Ababa
Tel: +251 911097345
E-mail: gashawt139@gmail.com

Guinée Conakry

Sakho Damou

Directeur National Protection des Végétaux
Guinée Conakry
Tel: +664 83 40 78 / 664894078
Mobile: +621 31 85 20
E-mail: sakhodam@gmail.com

Inde

K. L. Gurjar

Deputy Director (PP)
Directorate of Plant Protection, Quarantine
and Storage
Ministry for Agriculture, Cooperation and
Farmer's Welfare
Faridabad
Tel: + 91 1292476354
E-mail: gurjar.kl@gov.in

Jordanie

Setan Al-Serhan

Director of Plant Protection and
Phytosanitary Department
Ministry of Agriculture
Mobile: +962 799063239
Tel: +962 5686151
Email : S_alserhan@yahoo.com

Mali

Sory Cisse

Directeur Adjoint
Centre National de Lutte Contre le Criquet
pèlerin (CNLCP)
Bamako
Tel: + 223 20220193/20220183
Mobile: + 223 76466994
E-mail: sorycisse01@uyahoo.fr

Mauritanie

Mohamed Abderrahman

Chef Service Communication
Centre National de Lutte Antiacridienne
(CNLA)
Ministère du Développement Rural
Nouakchott
Mobile: +222 44000808
E-mail: nana28203@yahoo.fr

Maroc

Bouaichi Abdelghani

Directeur
Centre National de Lutte AntiAcridienne
(CNLAA)
BP 125 80346 Inezgane
Tel: +212 528243030
Fax: +212 661214248
E-mail: bouaichi.agadir@gmail.com

Niger

Abou Moumouni

Directeur Général du Centre National de Lutte
Antiacridienne (CNLA)
Niamey
Tel: +227 96262146/ 90661624
E-Mail: a.moumin@yahoo.fr

Pakistan

Muhammad Tariq Khan

Director (Technical)
Department of Plant Protection
Ministry of National Food Security and Research
Government of Pakistan
Karachi
Tel: +92 21 99248119
Mobile: +92 300 5795650
E-mail: tariqpak007@gmail.com

Qatar

Mohamed Ahmed Abdallah Al-kinji

Head of Plant Protection and Agriculture
Quarantine
Ministry of Municipality and Environment
Mobile: +974 55807581
Email: makhenji@mme.gov.qa

Ibrahim Mohammed Alnajjar

Plant Affairs Expert
Ministry of Municipality and Environment
Mobile: +974 55852004
Email: Alnajjar11@me.com

R.I. d'Iran

Mahmoud Chalaki Zabardast

Deputy Head of General and Public Pest Control
Plant Protection Organization
Ministry of Jehade Agriculture
No. 2, Yemen Ave.
Evin, Tehran
Postal Code: 19395
Phone: +98 2123091415
Fax: +98 2122401012
Mobile: +98 9123456227
E-mail: chalaki@ppo.ir,
Mahmoud.Chalaki@gmail.com

Somalie

Abdi Mohamed Hussein

Director of Plant Protection Department
Ministry of Agriculture & Irrigation
Mogadishu
Tel: +252 619 122 675
E-mail: plant.protection@moa.gov.so

Mohammed Said Mohammed

Director of Plant Protection Department
Ministry of Agriculture and Development
Somaliland

Tel: +252 634401513

E-mail: msaidm114@gmail.com

Tchad

Adoum Manamat Tolli

Directeur Général
Agence Nationale de Lutte Antiacridienne
(ANLA)

Ministre de l'Agriculture

Tel: +235 66 222562

Mobile: +2355 95222562

E-Mail: adoummhl.tolli@yahoo.fr

Tunisie

Mouna Mhafdhi

Sous-Directeur de la Protection des Plantes
Ministre de l'Agriculture, des Ressources
Hydrauliques et de la Pêche
30 Rue Alain Savary, Tunis le belvedere 1002

Tel: +216 71 788979

Fax: +216 227 19483 / 92739249

E-Mail: mounamhafdhi@gmail.com

Yémen

Ali Saif Mohamed Al Shaibani

General Director
General Directorate of Plant Protection
Ministry of Agriculture, Aden

Tel: +967 235 9129

Fax: +967 770 256737

E-Mail: binsaif2009@hotmail.com

Organizations:

DLCO-EA

Stephen W. Njoka

Director
Desert Locust Control Organization for
Eastern Africa

PO 4255, Addis Ababa

Tel: +251 11525779

E-mail: swnjoka@yahoo.com

Osman Mohamed Abdalla

Chief Research Officer
Desert Locust Control Organization for
Eastern Africa

PO 4255, Addis Ababa

Tel: +251 911872281

E-mail: osdlcoea@hotmail.com

Felege Elias

Senior Information & Forecasting
Desert Locust Control Organization for Eastern
Africa

PO 4255, Addis Ababa

Tel: +251 911667444

E-mail: felege_elias@Yahoo.com

Hiwot Lemma

Control Reserve Base Manager
Desert Locust Control Organization for Eastern
Africa

Dire Dawa

Tel: +251 911059130

E-mail: ghibefi@gmail.com

USAID

Yeneneh Belayneh

Senior Technical Advisor and Project
Manager

USAID/DCHA/OFDA

1300 Pennsylvania Avenue, NW
RRB 8.7.000 Washington, D.C. 20523

Tel: +1 202 7121859

Mobile: +1 703 3625721

Email : ybelayneh@usaid.gov

FAO

AGPM

Shoki Al-Dobai

Fonctionnaire principale, Responsable du groupe Acridiens et ravageurs et maladies transfrontières des plantes (AGPMM)
Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP)
Rome, Italie
Tel: +39 06 57052730
E-mail: Shoki.AIDobai@fao.org

Keith Cressman

Fonctionnaire principal en charge des prévisions acridiennes; Secrétaire Exécutif (SWAC)
Service d'information sur le Criquet pèlerin (DLIS)
Acridiens et ravageurs et maladies transfrontières des plantes (AGPMM)
Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP)
Rome, Italie
Tel: +39 06 57052404
Fax: +39 06 57055271
Mobile: +39 3494356980
E-mail: Keith.Cressman@fao.org

Alexandre Latchininsky

Fonctionnaire agricole
Acridiens et ravageurs et maladies transfrontières des plantes (AGPMM)
Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP)
Rome, Italie
Tel: +39 06 57050534
Fax: +39 06 57055271
E-mail: Alexandre.Latchininsky@fao.org

CLCPRO

Mohamed Lemine Hamouny

Secrétaire exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale
04, Rue Asselah Hocine, BP 270
RP Algérie
Tel: +213 21733354
Mobile: +213 661700887
Fax: +213 21730545
Email: MohamedLemine.Hamouny@fao.org

CRC

Mamoon Al Sari Al Alawi

Secrétaire exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale
Near East Regional Office
11, El Eslah El Zerai St.
P.O. Box: 2223 Dokki
Cairo, Egypt
Tel: +20 233316018 (direct)
Mobile: +20 1006697824
Fax: +20 237616804 or 749581
E-mail: Mamoon.Alsraialalawi@fao.org

FAO Éthiopie

Bayeh Mulatu

Entomologist and IPM expert
FAO Ethiopia
Tel: +251 11647 8888
Mobile: +251 913204797
E-mail: Bayeh.Mulatu@fao.org

Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique orientale (SFE)

Abera Teklemariam Haile

Entomologist Specialist
FAO Sub Regional office
Tel: +251 11647 8888
Mobile: +251 922554470
E-mail: Abera.Haile@fao.org

FAO Somalie

Alphonse Owuor

Crop Protection Officer
FAO Somalia
Tel: +254 729583790
Mobile: +254 722623539
E-mail: Alphonse.Owuor@fao.org

Annexe II: Ordre du jour adopté

Ouverture

- 1) Ouverture de la session
- 2) Élection du Président, du Vice-président et des membres du Comité de rédaction, et adoption de l'ordre du jour

Session 1: Comité de lutte contre le Criquet pèlerin

En quoi les commissions diffèrent-elles du DLCC ?

- 3) Aperçu et rapport des activités du Comité de lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC)

Session 2: Évolution de la situation relative au Criquet pèlerin

Quelles leçons a-t-on tirées des résurgences passées et quel est l'impact du changement climatique ?

- 4) Revue des résurgences du Criquet pèlerin, de juin 2012 à décembre 2019
- 5) Prévisions acridiennes jusqu'au printemps 2020

Observations et ajouts des pays touchés par le Criquet pèlerin

Session 3: Commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin

Quelles sont les réalisations des commissions régionales ?

- 6) Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région centrale (CRC)
- 7) Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest (SWAC)
- 8) Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO)

Débat et conclusions

Session 4: Aspects techniques de la gestion du Criquet pèlerin

Comment assurer une collaboration internationale ?

- 9) 25^e anniversaire d'EMPRES: évaluation dans la Région occidentale (Phase II, 2014–2017), succès dans les Régions centrales et occidentales – Qu'a-t-on appris ?

Débat et conclusions

- 10) Verdissement de la lutte contre le Criquet pèlerin – Comment les biopesticides peuvent-ils contribuer ?

Débat et conclusions

- 11) Amélioration de la lutte préventive – Quel est le rôle de l'innovation ?

Débat et conclusions

- 12) La prochaine situation d'urgence relative au Criquet pèlerin – Sommes-nous prêts ?

Débat et conclusions

Session 5: Relance du DLCC

Comment assurer une collaboration internationale ?

- 13) Mise en œuvre des recommandations de la 40^e session
- 14) Fonds fiduciaire international 9161: contributions et dépenses 2012–2019
- 15) Programme de travail 2020–2021
- 16) Questions diverses

Programme antiacridien en Asie centrale et dans le Caucase (CCA)

Intervention d'urgence de la FAO en réponse à la crise acridienne à Madagascar (2013–2016)

Rédaction du projet de rapport (Comité de rédaction)

Visite culturelle

Seance de clôture de la session

17) Adoption du projet de rapport

18) Organisation de la prochaine session

Annexe III. Vue d'ensemble de la situation relative au Criquet pèlerin de juin 2012 à décembre 2019 et prévisions jusqu'au printemps 2020

Vue d'ensemble de la situation relative au Criquet pèlerin de juin 2012 à décembre 2019

Depuis juin 2012, environ 21 résurgences se sont développées dans l'aire de rémission du Criquet pèlerin suite à des précipitations inhabituelles associées à des phénomènes pluviométriques exceptionnels et des cyclones¹. Des résurgences sont développées en 2013 et 2016 indépendamment et de manière concomitante dans plusieurs pays. Un total de 2,9 millions d'hectares ont été traités depuis 2012, dont plus de la moitié au cours de l'année 2019. Les opérations de lutte sont parvenues à endiguer la plupart de ces résurgences, les empêchant de s'étendre aux régions ou pays adjacents. Cependant, plusieurs résurgences ont été difficiles à maîtriser en raison (a) de l'alerte précoce déficiente due aux limites de l'imagerie par télédétection pour repérer précisément les précipitations et la végétation verte, (b) du caractère inaccessible et non sécurisé de certaines zones, (c) de l'insuffisance des ressources dédiées à la prospection et la lutte, (d) des retards dans la détection et les interventions et (e) de conditions météorologiques et environnementales exceptionnellement favorables aux criquets. La situation relative au Criquet pèlerin s'est récemment détériorée malgré les opérations de lutte intensives et des essaims continuent à se former et à migrer vers d'autres pays dans les régions centrale et orientale.

Les résurgences semblent plus fréquentes, ce qui pourrait être une conséquence du changement climatique mais cela peut aussi être dû à une meilleure détection des résurgences, accomplie en utilisant des outils et technologies tels que eLocust3, le SIG et la télédétection, ainsi qu'à une meilleure planification et à des opérations de terrain plus efficaces. Néanmoins, il est clair qu'un nombre croissant d'enjeux contribuent à ce que la surveillance acridienne, l'alerte précoce et la lutte préventive demeurent un véritable défi. Ces points doivent être sérieusement considérés et discutés lors de la session afin de rester vigilant et de nous garder de tout excès de confiance.

¹ 2012: Algérie/Libye s'étendant au Mali/Niger; Soudan (207 103 ha traités); 2013: Érythrée, Mauritanie, Nord Somalie, Soudan, Yémen (493 672 ha traités); 2014/2015: Érythrée, Mauritanie, Soudan, Arabie saoudite (478 851 ha traités); 2016: Yémen, Arabie saoudite, Mauritanie, Soudan, Érythrée (58 389 ha traités); 2017: Arabie saoudite, Somalie (27 000 ha traités); 2018: Soudan/Érythrée (10 577 ha traités); 2019: Arabie saoudite / Yémen s'étendant à l'Asie du sud-ouest et la Corne de l'Afrique (1 657 320 ha traités)

Tableau 1. Superficies traitées contre le Criquet pèlerin de 2012 à 2019 (ha)

Superficies traitées (ha)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Algérie	43,542	17,780	123		1,417	419	1,631	817	65,729
Arabie Saoudite	1,820	111,725	142,181	11,423	6,420	11,185		237,597	522,351
Égypte	9,760	36,621	82					21,122	67,585
Émirats Arabes Unis			2,500						2,500
Érythrée		59,470	33,198	15,471	8,668	108	7,235	35,447	159,597
Éthiopie			6,622		31			19,532	26,185
Inde								308,627	308,627
Iran			34,656			14,000		720,480	769,136
Israël		28,500							28,500
Jordanie		16						2,900	2,916
Koweït								15,653	15,653
Liban	21,400	1,880							23,280
Maroc	2,582	11,633		17	15,648	589			30,469
Mauritanie	26,053	54,850	300	4,168	20,392	412		188	106,363
Niger	64,737		541		25		394	29	65,726
Oman			5,150					153	5,303
Pakistan					410			159,295	159,705
Somalie			76		53	85	70		284
Soudan	34,579	171,182	145,352	79,492	5,325	185	1,247	135,480	572,842
Tchad	2,630								2,630
Yémen		49,268	3,832		614			10,757	64,471
TOTAL	207,103	542,925	374,613	110,571	59,003	26,983	10,577	1,668,077	2,999,852

Prévisions jusqu'au printemps 2020

La situation actuelle relative au Criquet pèlerin est extrêmement grave dans les régions centrales et orientales et le sera probablement encore au printemps.

Région occidentale. On s'attend à ce que la situation reste calme dans la Région au moins jusqu'à l'été prochain. Une reproduction à petite échelle aura probablement lieu sur quelques sites en Mauritanie et en Afrique du nord-ouest.

Région centrale. Il se peut que des essaims issus de la reproduction estivale arrivent en Oman en décembre en provenance de la zone indo-pakistanaise. Dans la Corne de l'Afrique, des essaims vont probablement se propager dans l'intérieur de l'Éthiopie et de la Somalie et envahir Djibouti, ainsi que peut-être le sud de la Somalie et le Kenya en décembre. On s'attend à ce qu'un cyclone tropical amène de fortes pluies en décembre sur la Corne de l'Afrique, aggravant encore davantage la situation. Par la suite, une reproduction d'une nouvelle génération aura lieu dans l'est de l'Éthiopie (Ogaden) et dans le nord de la Somalie, entraînant une augmentation accrue des effectifs acridiens avec la formation de bandes larvaires et d'essaims supplémentaires. Si la reproduction se poursuit au cours du printemps, cela entraînera une augmentation considérable et spectaculaire des bandes larvaires et des essaims. Le long des deux rives de la mer Rouge et du golfe d'Aden, une reproduction hivernale aura lieu dans le sud-est de l'Égypte et du Soudan, tandis que deux générations pourront probablement se développer, d'ici au mois de mars, en Érythrée, au Yémen, dans le nord-ouest de la Somalie et peut-être en Arabie saoudite. En conséquence, les effectifs acridiens pourraient considérablement s'accroître, donnant lieu à des bandes larvaires et des essaims jusqu'en mars environ. Par la suite, les migrations vers les aires de reproduction printanière dans l'intérieur de l'Arabie saoudite, au Yémen et en Somalie auront lieu avec le dessèchement progressif de la végétation dans les aires de reproduction hivernale le long de la côte.

L'échelle des migrations dépendra des précipitations et de la reproduction pendant l'hiver, ainsi que de l'efficacité des prospections et des opérations de lutte.

Région orientale. On s'attend à des déplacements importants en décembre d'essaims issus de la reproduction estivale, provenant de la frontière indo-pakistanaise et se dirigeant vers les aires de reproduction printanière dans le sud-ouest du Pakistan et le sud-est de l'Iran. La situation deviendra alors plus calme le long des deux côtés de la frontière indo-pakistanaise d'ici la fin de l'année. Les essaims qui apparaîtront dans les aires de reproduction printanière vont probablement se disperser à leur arrivée mais on s'attend à ce que certains groupes et essaims se déplacent plus à l'ouest, le long de la côte méridionale d'Iran, vers des zones ayant récemment reçu de fortes pluies dans la province sud-ouest de Bouchehr. Même si les basses températures ralentiront la maturation des ailés, certains adultes pourraient pondre dans les zones de pluies récentes; sinon, la plupart des pontes auront lieu dès la remontée des températures vers le mois de février, permettant la reproduction d'au moins une génération au printemps, en fonction des précipitations.

Annexe IV. Fonds fiduciaire No 9161 (DLCC): contribution et arriérés (novembre 2019)

	Contribution annuelle	Somme reçue 2012-19	Dernier paiement	Arriéré 15/11/2019
Afghanistan	3 480,00	9 050,00	2014	25 800,00
Algérie	7 700,00	7 700,00	2013	6 1634,00
Arabie saoudite	20 000,00	100 000,00	2017	60 000,00
Bahreïn	920,00	8 280,00	2019	0,00
Burkina Faso	3 000,00	0,00		33 000,00
Cameroun	2 780,00	6 367,31	2014	25 864,75
Djibouti	1 120,00	0,00		43 540,00
EAU	4 600,00	78 243,80	2019	0,00
Égypte	5 740,00	28 700,00	2017	17 220,00
Érythrée	3 000,00	33 000,00	2019	0,00
Éthiopie	4 320,00	38 954,00	2017	17 254,00
Gambie	2 420,00	68 409,50	2015	9 680,00
Ghana	3 280,00	3 280,00	2014	26 240,00
Inde	20 000,00	180 269,16	2018	20 000,00
Irak	7 440,00	66 960,00	2019	171 186,00
Iran R.I.	20 000,00	0,00		621 495,24
Jordanie	3 420,00	27 360,00	2018	3 420,00
Kenya	3 580,00	3 580,00	2018	3 580,00
Koweït	20 000,00	100 000,00	2019	120 000,00
Liban	3 060,00	15 502,15	2017	47 632,70
Libye	10 640,00	117 060,00	2019	0,00
Mali	3 600,00	28 096,54	2018	6 949,11
Maroc	5 360,00	37 560,00	2017	10 720,00
Mauritanie	2 900,00	4 337,35	2014	101 698,74
Niger	3 760,00	0,00		137 160,00
Ouganda	3 380,00	9 137,40	2012	27 327,73
Pakistan	6 520,00	52 160,00	2019	13 040,00
Qatar	1 760,00	10 560,00	2017	6 157,84
Sénégal	3 520,00	42 489,60	2013	31 233,56
Somalie	3 500,00	0,00		128 744,77
Soudan	3 980,00	0,00		115 708,20
Syrie	4 520,00	28 825,92	2019	5 520,00
Tchad	3 520,00	23 991,60	2014	118 848,40
Tunisie	4 460,00	21 840,00	2017	124 896,44
Yémen	6 500,00	6 446,87	2019	112 912,36
Total	207 780,00	1 164 608,07		2 248 463,84

Annexe V. Fonds fiduciaire No 9161 (DLCC): plan de travail et de budget 2020-2021**FONDS FIDUCIARE No 9161.00 - MTF/INT/008/MUL
PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET 2020- 2021 (USD) APPROUVÉ**

N°	Poste	USD
1	Appui au DLIS et à l'Observatoire acridien	200 000
2	Formation de chargés nationaux de l'information acridienne au DLIS (un par an)	90 000
3	Appui au SIG et nouvelles technologies	60 000
4	Groupe de travail sur le mandat du DLCC/GCP	20 000
6	42ème Session du DLCC	30 000
	TOTAL	400 000